

COMPOSITION DE MÉNAGES

Description:

La composition de ménage est un document qui, comme son nom l'indique, établit et atteste la composition de ce ménage.

Le ménage est constitué :

- soit par 1 personne vivant habituellement seule;
- soit par 2 ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

Ce document doit être demandé :

- soit par un membre majeur de la famille;
- soit par toute autre personne disposant d'une procuration délivrée par un membre majeur du ménage;
- ou toute autre personne justifiant sa demande par des motifs légaux.

De quoi faut-il se munir?

- Carte d'identité

Coût:

- 2 euros

Paiement en liquide ou par bancontact - Paiement par terminal électronique - 0,17eur

Informations complémentaires :

Service État-Civil | Population

083 23 10 02 – 083 23 10 07 – population@ciney.be